



GE Option Avantages

GE Option Avantages est un contrat d'assurance vie qui offre le choix entre 3 options de gestion :

Option 1 :

Arbitrages à seuil de déclenchement

2 objectifs sont envisageables

OBJECTIF 1 : DYNAMISER L'ÉPARGNE

➤ Investissement sur des supports 'Esprit Tranquille' (prudents ou équilibrés) avec dynamisation des plus-values

- L'investisseur choisit 1 ou 2 supports parmi les 4 'Esprit Tranquille' proposés dans le contrat
- Il détermine un seuil (au delà de 5%), à partir duquel il souhaite que l'option se déclenche
- Dès que l'un des supports génère des revenus atteignant le seuil, ceux-ci sont transférés sur 3 supports 'Dynamiques' au maximum, également choisis par le souscripteur.

OBJECTIF : SECURISER L'ÉPARGNE

➤ Investissement sur des supports dynamiques, avec sécurisation des plus-values

- L'investisseur choisit 1 à 3 supports maximum parmi les 28 'Dynamiques' proposés dans le contrat
- Il détermine un seuil (au delà de 5%), à partir duquel il souhaite que l'option se déclenche
- Dès que l'un des supports génère des revenus atteignant le seuil, ceux-ci sont transférés sur 2 supports maximum 'Esprit Tranquille' (prudent ou équilibré), également choisis par le souscripteur.

Option 2 :

Arbitrages progressifs

Ils permettent à l'investisseur de réaliser un transfert progressif de son épargne :

- A partir d'un support 'Esprit Tranquille' (prudent ou équilibré) vers 3 supports dynamiques maximum
- A partir d'un support 'Dynamique' vers 3 supports 'Esprit Tranquille' maximum (prudents ou équilibrés) avec la périodicité de votre choix

VOUS LISSEZ AINSI VOTRE INVESTISSEMENT DANS LE TEMPS



GE Option Avantages

Option 3 : Arbitrages sur alerte

A partir d'un investissement initial sur des supports 'Dynamiques', le pourcentage maximum de moins-values est déterminé et un support 'Esprit Tranquille' est choisi, vers lequel un arbitrage automatique sera réalisé.

Investissez en toute liberté

- Versement initial : 10.000 euros
- Versement libre : 3.000 euros
- Versements réguliers : 150 euros/mois
400 euros/trimestre
800 euros/semestre
1.500 euros/an

Fiscalité ⁽¹⁾

- Retrait Impôt sur le revenu + contributions sociales de 10% (2)
- Avant 4 ans Impôt sur le revenu ou prélèvement libératoire de 35% + contributions sociales de 10% (2)
- Entre 4 et 8 ans Impôt sur le revenu ou prélèvement libératoire de 15% + contributions sociales de 10% (2)
- Après 8 ans Abattement de 4.600 € ou 9.200 € puis impôt sur le revenu ou prélèvement libératoire de 7.5% + contributions sociales de 10% (2)

(1) Selon fiscalité en vigueur au 01/01/2003 (2) soit CSG (7.5%) + CRDS (0.5%) + prélèvement fiscal (2%)

Combinez rentabilité et sécurité

Pour gérer votre capital à votre rythme et selon vos envies